

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 1

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 25/02/2021

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

**Objet** : Avenant à la convention financière avec le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Une convention a été signée avec le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique le 6 décembre 2017 ayant pour objet de préciser les conditions de déploiement du réseau d'initiative publique de fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) et de fixer les modalités de financement du réseau fibre par la CCBA.

Le Syndicat Mixte ADN a pour objectif cible de déployer sur le territoire de la CCBA 24 850 prises. Il sollicite, par conséquent, une participation financière d'un montant en valeur 2016 de 300 € par prise prévue, soit une participation financière totale de la CCBA de 7 455 000 €.

Echéancier initial prévisionnel des prises à réaliser sur le territoire :

Année de lancement des études	Objectif	Nb de prises	Participation financière prévue CCBA	Participation financière versée CCBA
2016	Conquête	7 750	2 325 000 €	2 325 000 €
2017	Equilibre	1 000	300 000 €	0
2018	Volume	5 000	1 500 000 €	300 000 €
2019	Engagement	0	0	450 000 €
2020	Production	0	0	750 000 €
2021 et au-delà	Production	11 100	3 330 000 €	
	Total	24 850	7 455 000 €	3 825 000 €

Par délibération du 20 février 2020, le conseil communautaire de la CCBA avait validé la signature d'un avenant permettant de retenir l'option du lissage annualisé qui permettait une meilleure visibilité en terme budgétaire avec un effort constant sur la période 2020-2024 ainsi qu'une actualisation du nombre de prises à 26 500 (+ 495 000 €).

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20210303-DEL03032021-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2021  
Date de réception préfecture : 05/03/2021

La participation financière totale de la CCBA ressort à 7 950 000 € avec un reste à payer de 4 125 000 € .

Compte-tenu du contexte sanitaire il est proposé un nouvel avenant ci-joint de lissage de la participation selon les éléments suivants :

Année de lancement des études	Nbre de prises	Participation attendue selon hypothèse de financement à l'année de réalisation (en €)	Titres émis par le Syndicat ADN
2016	7 750	2 325 000	2 325 000 €
2017	1 000	300 000	300 000 €
2018		0	0
2019	2 400	720 000	450 000 €
2020	2 600	780 000	750 000 €
Total CCBA 2016/2020			<b>3 825 000 €</b>
			Participation attendue sur la base d'un lissage annualisé (en €)
2021	6 350	1 905 000	1 065 000 €
2022	6 400	1 920 000	765 000 €
2023	0	0	765 000 €
2024	0	0	765 000 €
2025	0	0	765 000 €
Total CCBA 2021/2025			<b>4 125 000 €</b>
Total	26 500		<b>7 950 000 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Président à signer l'avenant, annexé à la présente, à intervenir avec le syndicat mixte ADN prévoyant un financement sur la base d'un lissage annualisé sur la période 2021-2025.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 4 mars 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20210303-DEL03032021-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2021  
Date de réception préfecture : 05/03/2021